

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Abeille Canadienne,

JOURNAL

DE

LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

1^{er}. NOVEMBRE 1818.

LE PAUVRE NÈGRE.

ELEGIE.

RAVI naguère aux côtes de Guinée,
Le pauvre Nègre, accablé de ses maux,
Pleuroit un jour sa triste destinée,
Et de soupirs accompagnoit ces mots :
“ Qu’ai-je donc fait au Dieu de la nature,
Pour qu’il m’impose esclavage et douleur !
Ne suis-je pas aussi sa créature ?
Est-ce forfait que ma noire couleur ?
“ Comme le blanc, dont la rigueur m’opresse,
N’étois-je pas formé pour le bonheur ?
J’aimois Nelzi ; seule elle eut ma tendresse,
Et son regard faisoit battre mon cœur.
Heureux époux, j’allois devenir père.
O cher enfant, gage de notre amour,
Respires-tu pour consoler ta mère ?
As-tu péri sans connoître le jour ?
“ Je ne pourrai te bercer dans ta couche,
Enfant aimé que n’ont point vu mes yeux !
Ni te sourire en pressant sur ta bouche
De l’oranger les fruits délicieux ;

Ni t'enseigner, dès ta robuste enfance,
L'art d'assoupir un serpent venimeux,
Ou de surprendre un lion sans défense,
Ou de plonger sous les flots écumeux.

“ O jamais plus je ne verrai l'ombrage
Des bananiers que je plantois pour toi ;
Ni l'autre sombre où, par un jour d'orage,
O ma Nelzi ! je te dis : “ Sois à moi ; ”
Ni la cabane, à mon cœur toujours chère,
Qu'en ses vieux ans mon père me transmit ;
Ni le ruisseau de la roche où ma mère
Du grand sommeil dans mes bras s'endormit.

“ Un soir (c'étoit à cette même source)
Je reposois sous le vert citronnier :
Les blancs cruels revinrent de leur course ;
A mon réveil j'étois leur prisonnier.
Je résistois : l'un d'eux fit sur ma tête
Tomber les coups de la verge de fer.
Désespéré, j'invoquai la tempête ;
Et je pleurois en regardant la mer.”

Comme il chantoit sa chanson d'esclavage,
Le Négrier* sur ces bords descendit
Un habitant de son lointain rivage.
Zabbi l'appelle, et, l'embrassant, lui dit :
“ De ma Nelzi, frère, quelle nouvelle ? ”
L'autre se tait ; mais il montre les cieux.
“ Je t'entends, morte. Et l'enfant ? — Mort comme elle.
— Bien ; ” et la joie éclata dans ses yeux.

Deux jours entiers jetant sa nourriture,
Il haleta sous un ciel embrasé ;
Et, du matin, jusqu'à la nuit obscure,
De ses sucurs le sol fut arrosé.
Vers le retour de la troisième aurore,
La verge en main, le maître reparut :
“ Leve-toi. — Non, je puis dormir encore ;
Je deviens libre : ” et sur l'heure il mourut.

M. CHARLES MILLEVOYE.

* Vaisseau destiné à la traite des Nègres.

GARDEZ-LE BIEN,

CONTE MORAL.

*Monstro quod ipse tibi possis dare. Semita certe
Tranquilla per virtutem patet unica vita.*

JUVEN. Sat. 10.

La vertu, croyez-moi, d'un bonheur tempéré
Offre seule à nos yeux le sentier ignoré.

M. DE VALBELLE, après un procès long et dispendieux, s'étoit vu obligé d'aller habiter le troisième étage d'une maison bien modeste, dans la rue de Condé. Sa femme, encore jeune et belle, ressentoit d'autant plus vivement l'embarras de leur situation, qu'avec un goût très-prononcé pour le luxe et pour la toilette, elle se voyoit réduite à une mise très-modeste et à un schal de mérinos. Ce schal avoit pourtant l'heureuse faculté de satisfaire tous les désirs de celles qui le possédoient. Je ne sais comment cela se faisoit, mais la suite de mon récit en convaincra sans doute les plus incrédules. Mme. de Valbelle, qui l'avoit acheté depuis peu de jours, ne se doutoit guère du trésor que le hasard avoit mis en son pouvoir. Justine, sa femme de chambre, qui ne s'en doutoit pas davantage, jetoit cependant de temps en temps un œil d'envie sur le schal que Madame dédaignoit, et M. de Valbelle, quand son procès ne l'occupoit pas, jorgnoit la piquante Justine.

Justine, un soir tout en pliant le schal, rêvoit à la bonne grâce que lui donneroit une semblable parure. Dans un moment de distraction sans doute, au lieu de le serrer dans l'armoire, elle le mit machinalement sur ses épaules, et elle étoit occupée à contempler devant une glace le bon air qu'il lui donnoit, quand M. de Valbelle entra dans la chambre. Qu'est-ce donc? Mais je ne me trompe pas, c'est le schal de ma femme que je vois sur vous : en vérité il vous va très-bien ; il répand sur votre tournure friponne un petit air de dignité qui vous sied à ravir. Mais dites-moi donc, mon enfant, pourquoi vous essayez ce schal, et pourquoi sur-tout vous paraissez si troublée en me voyant? Jus-

tine alors, les yeux baissés et la rougeur au front, lui fit part de sa foiblesse. N'est-ce que cela ? lui dit M. de Valbelle. Eh bien ! mon enfant, j'espère qu'avant peu vous serez satisfaite. Mon procès se juge dans trois jours, et si je le gagne, je vous promets qu'un semblable schal . . . — Hélas ! Monsieur, vous êtes bien bon ; mais il me semble qu'un autre schal ne m'iroit pas comme celui-là, et je ne sais pourquoi, mais c'est le seul que je désire. — Je ferai en sorte que vous l'ayez, et j'ose même vous le promettre. Justine sourit, sans cependant s'engager à rien qui pût effaroucher son honneur. Mais en pareil cas, accepter sans condition, c'est promettre de même, et ce qui n'oblige à rien, engage à tout.

Mme. de Valbelle, le lendemain, alla faire les visites d'usage chez les juges. Son schal, dont elle ignoroit la vertu, donnoit à sa figure plus d'expression, et par conséquent plus de poids à ses raisons et d'évidence aux faits qu'elle alléguoit. Elle subjuguait les plus fortes têtes de la magistrature, et parvint même à convaincre de l'excellence de sa cause, un vieux conseiller dont l'équité n'avoit jamais été ébranlée par l'éloquence des parties ni par celle de leurs avocats, grâce à une surdité qui le rendoit impassible aux mouvemens oratoires les plus entraînants. On jugea la cause ; M. de Valbelle la gagna tout d'une voix, et se vit subitement transporté d'une situation gênée au sein de la plus grande opulence.

Il n'oublia pas la promesse faite à Justine. Pour mieux la remplir, il commença par acheter un superbe cachemire qui avoit servi de turban à un Turc depuis peu arrivé à Paris, et le substitua adroitement dans un tiroir au modeste mérinos de sa femme. Celle-ci, lorsqu'elle s'aperçut de l'échange, en fut trop satisfaite pour se douter de ce qu'elle pouvoit y perdre.

Le premier pas étoit fait ; mais il ne suffisoit point. En effet, de quelle utilité eût été à Justine un schal qu'elle n'eût pu décemment porter devant sa maîtresse ? M. de Valbelle lui fit entendre raison sur cet article, avec une facilité dont il fut lui-même étonné. Je ne sais sous quel prétexte elle fut renvoyée ; mais sortie soubrette d'une maison, elle se trouva maîtresse dans une autre. Ces sortes de métamorphoses sont si communes, que je crois même que le schal n'y fut pour rien : *il ne faut pas prodiguer le merveilleux.*

Voilà donc Justine à la tête d'une de ces maisons qu'un tout autre motif que leur étendue fait surnommer *petites*. De belles glaces, des meubles élégans, et sur-tout le schal bien aimé, tout combloit ses desirs. Elle prit bien vite l'air d'aisance et les manières qui font une partie du mérite de nos petites maîtresses; et je crois en vérité que si elle avoit osé, elle auroit eu des vapeurs tout comme une autre.

Valbelle, dit-elle un jour à l'ancien maître dont elle avoit fait son esclave, je me trouve fort embarrassée. Vous savez que Madame Delbois m'a conduite dernièrement dans son cabriolet au bois de Boulogne. Je lui ai promis de la mener jeudi aux Montagnes Russes, et en vérité, je craindrois de vous faire tort en allant la prendre dans un fiacre.

M. de Valbelle sentit tout le prix d'une attention aussi délicate, et le lendemain il lui donna un cabriolet des plus brillans, avec un cheval Anglois qu'un des plus fameux maquignons venoit de recevoir de la Normandie. Justine, fort satisfaite, se rendit donc à la partie qu'elle avoit projetée, sans craindre que sa vanité eût à rougir de ses plaisirs.

Tout en se précipitant du haut des montagnes, elle fit connaissance, (d'une manière un peu rapide à la vérité,) avec un jeune homme nommé Hippolyte, qui rouloit à ses côtés de la meilleure grâce du monde. C'étoit un officier encore adolescent, qui n'attendoit que des moustaches pour demander le grade de capitaine. Mais ce qui l'empêchoit de s'avancer dans la carrière militaire, n'étoit point un obstacle à des succès d'un autre genre; aussi le trouva-t-elle fort aimable. Il lui demanda la permission d'aller chez elle; il l'obtint, et y fut assidu.

Cependant l'époque où devoit expirer le congé du jeune Hippolyte s'approchoit. Il alloit être obligé de retourner à sa garnison, et nos deux amans ne voyoient pas ce moment sans effroi. Après avoir beaucoup réfléchi, ils s'aperçurent que rien ne les obligeoit à se quitter, et voici le parti auquel ils s'arrêtèrent dans leur sagesse. Ils convinrent que Justine, après avoir vendu tous ses meubles et tous ses effets, prendroit le costume d'un jockey, et que, sous le nom de Justin, elle suivroit son amant devenu son maître.

Ce projet les enchantâ, et ils s'empressèrent de l'exécuter. Justine profita du séjour de M. de Valbelle dans l'une de ses

terres, pour se défaire de tout ce qu'elle possédoit, et malheureusement le schal même ne fut pas épargné. Après ce beau coup de tête, ils partirent pour la garnison du jeune militaire; mais le ciel, qui avoit cessé de protéger Justine doublement coupable, préparoit à leurs amours des traverses auxquelles ils étoient loin de s'attendre. M. Justin ne tarda pas à être reconnu pour Mademoiselle Justine, et comme telle fut chassé du régiment par un certain colonel de mœurs austères, qui s'imaginait que les femmes et la discipline militaire ne peuvent pas exister ensemble. Victime de ce principe beaucoup plus conforme aux règles de la tactique qu'aux lois de la galanterie, elle fut réduite à reprendre son premier état, et à se mettre femme de chambre chez une dame, après avoir été jockey chez un jeune homme.

Sans doute ce malheur ne fût point arrivé, si Justine avoit conservé le talisman auquel tenoit sa fortune. Mais avant de faire son équipée, elle s'en étoit défait, et la femme d'un sous-préfet sans sous-préfecture s'en étoit accommodé. Mme. Maurice s'étoit rendue à Paris pour reconquérir la place qu'une injustice criante, disoit-elle, avoit enlevée à son mari. Jusqu'alors elle n'avoit pu parvenir qu'auprès d'un garçon de bureau, qui lui avoit promis sa protection de la meilleure foi du monde. A peine le schal fortuné est-il sur ses épaules, elle se présente au ministère; son protecteur lui donne l'adresse de la femme d'un sous-commis à laquelle il avoit eu soin de la recommander. Trois jours après, M. Maurice étoit replacé dans sa sous-préfecture.

Mme. Maurice alla sur le champ témoigner toute sa reconnaissance à la femme qui l'avoit si efficacement servie; et dans la chaleur de ses remerciemens, elle oublia, sur un lit de repos, son schal auquel celle-ci avoit paru faire quelque attention. La femme du sous-commis s'empressa, deux jours après, de se présenter chez sa protégée, afin de le lui rendre; mais Mme. Maurice étoit partie la veille pour son chef-lieu.

Sans doute une pareille marque de gratitude ne répondoit guère en apparence à l'important service que venoit de rendre Mme. Dumont; (c'étoit le nom de la femme dont il s'agit.) mais le schal qu'elle avoit reçu avoit une secrète propriété dont je n'ai point encore parlé. Il ressembloit au bonheur dont il procureit la jouissance; on l'envioit ardemment quand il étoit

au pouvoir d'un autre, on ne savoit pas l'apprécier dès qu'on y étoit habitué par la possession. Mme. Dumont fut donc aussi satisfaite de l'oubli volontaire de Mme. Maurice, qu'elle l'eût été du cadeau le plus magnifique.

Le lendemain, grâce à l'influence du schal, la place du commis sous lequel travailloit M. Dumont, vint à vaquer. Celui-ci s'occupoit à rédiger une pétition pour la demander, quand il apprit qu'elle lui étoit accordée. Quelques jours après, le chef de bureau obtint une mission diplomatique très-importante, qui le força de donner sa démission. Voilà de nouveau l'ambition de M. Dumont réveillée, et tous ses moyens mis en jeu pour monter en grade.

Fontenelle disoit que *pour être heureux, il falloit tenir peu d'espace et changer rarement de place*. M. Dumont, qui visoit au grand, n'adoptoit point cette maxime vulgaire; il pensoit, au contraire, que pour être heureux, *il falloit tenir beaucoup d'espace et changer souvent de place*, pourvu que ce fût en suivant les lois de l'ascension. Mme. Dumont n'avoit garde d'avoir un autre sentiment, et elle agit si bien pour mettre en pratique cette *théorie du bonheur*, que, grâce à ses démarches, bien moins cependant qu'à son schal, M. Dumont remplaça bientôt l'agent diplomatique.

Voilà donc ce couple fortuné ayant une cour, accordant des grâces ou ménageant des refus comme toutes les puissances de la terre, et ne s'écartant de sa marche ascendante, que pour prendre le premier étage d'une maison dont naguère il occupoit le quatrième.

On croiroit qu'une pareille fortune auroit dû satisfaire l'ambition du petit adjoint du dernier des commis; mais comme depuis Horace on s'est généralement accordé à comparer les ambitieux aux hydropiques, et que pour tous ces gens-là la soif vient en buvant, M. Dumont étoit loin de se trouver désaltéré. Il lui sembloit qu'une *Division** lui permettroit bien mieux de déployer toutes les ressources de son génie administratif; et, selon toute apparence, il n'eût pas manqué de réussir dans cette nouvelle prétention, si par malheur Mme. Dumont,

* Section d'un ministère queleconque, composée d'un chef, de sous-chefs, et de divers employés subalternes.

un soir qu'elle étoit assise aux boulevards de Gand, n'eût aperçue la femme d'un général qui avoit le plus grand crédit à la cour. Elle se lève, court la rejoindre avec précipitation; celle-ci la prend dans sa calèche pour aller faire une visite dont elle lui promet les plus heureux résultats.

Mais, hélas! Mme. Dumont, en courant après la place, avoit perdu ce qui devoit la lui faire obtenir; le schal protecteur étoit resté sur le dossier de la chaise qu'elle venoit de quitter. Un moment après, une jeune personne, mise très simplement, vient s'asseoir sur cette même chaise où l'attendoit la fortune. Elle se nommoit Rose. Une petite robe de toile à raies violettes dessinait sa taille élégante et fine; un fichu de soie, bien modeste; étoit noué négligemment sur son sein; un grand chapeau de paille, sans fleurs, sans nœud de rubans, laissoit entrevoir une figure expressive et piquante. Rose étoit tout simplement une petite ouvrière de la rue du Faubourg St. Denis, qui travailloit dans une fabrique de schals, et qui n'avoit pu encore en retenir un seul pour son usage, malgré la bonne envie qu'elle en avoit. Rose jeta un coup d'œil furtif sur celui que le sort avoit placé si près d'elle, et le cœur lui battit de joie et de crainte. Bientôt après ses voisins se levèrent, d'autres leur succédèrent; et je ne sais comment le schal se trouva placé sur ses épaules, aussi naturellement que s'il n'y eut pas été en contrebande.

Parmi les personnes que le hasard avoit mises à ses côtés, étoit un jeune Anglois, arrivé la veille de Londres pour se perfectionner dans le *french-language*, et qui commençoit à sentir la nécessité d'un interprète. Il s'exposa, après deux ou trois oïllades britanniques, à adresser quelques mots à la jeune personne; et la facilité avec laquelle Rose comprit ce qu'il vouloit dire; lui fit croire qu'il ne pouvoit choisir un meilleur *trucheman*. Il lui offrit son bras, qu'elle accepta. Rose auroit bien voulu retourner à sa petite chambre du faubourg Saint-Denis; mais outre qu'elle auroit été honteuse de la montrer à ce jeune *gentleman*, elle craignoit qu'en retournant à son hôtel il ne s'égarât de plus d'une manière. Elle trouva donc beaucoup plus honnête de le ramener chez lui, et de lui faire jusqu'au bout les honneurs de la capitale.

Sir Mortimer habitoit un des nombreux hôtels de la rue de Richelieu. Il avoit plus d'un motif pour ne point se séparer de

son aimable maîtresse de langue. Un étranger qui ne sait qu'autant de François qu'il en faut pour se faire comprendre d'une jolie femme, est exposé à tant d'erreurs, de bévues, de dangers, que si Rose l'eût abandonné à lui-même, elle auroit eu de sérieux reproches à se faire, et Rose avoit la conscience singulièrement timorée. Elle trouva donc beaucoup plus convenable de demeurer dans cet hôtel, afin de préserver le jeune Anglois d'une foule de désagrémens capables de jeter le plus mauvais vernis sur la nation Française. On ne voit qu'à Paris de ces dévouemens patriotiques qui auroient fait honte à plus d'une Romaine.

Voilà donc notre jeune ouvrière devenue interprète et guide du novice étranger. Ces deux emplois conduisent bientôt à un empire absolu, lorsqu'on en sait faire usage, et sur-tout quand on a pour auxiliaire un schal dont la vertu ne peut plus être révoquée en doute. Rose ne tarda pas à persuader à Mortimer qu'il devoit louer un hôtel, acheter des meubles, prendre une voiture, et se donner une livrée qui imprimât un certain respect. Elle s'occupa de tous ces détails avec un zèle et un goût que le jeune Anglois auroit été fort embarrassé de reconnoître, si elle ne s'étoit pas chargée elle-même de ce soin. Au milieu de tant d'éclat et d'un si grand luxe, Rose avoit perdu tout souvenir de son premier métier, lorsqu'un matin elle vit arriver à son hôtel la petite Betzy, sa cousine, qui travailloit avec elle dans le magasin de schals. Ah ! mon Dieu, ma cousine, s'écria la jeune ouvrière, que je suis aise de vous revoir ! Vous m'avez bien inquiétée. — Mais que c'est beau, tout ce que je vois ! Les beaux meubles, les belles dorures ! Comment donc avez vous fait une si grande fortune ? — Ah ! vous voilà, ma petite, dit alors dédaigneusement la dame de fraîche date ; c'est bien, je suis aise de vous voir. Je vous expliquerai tout cela une autre fois. Qu'il vous suffise de savoir, pour le moment, que je vais épouser un milord. Mais j'attends quelqu'un, vous reviendrez une autre fois. Tenez, prenez ce schal ; je vous le donne, mon enfant ; je veux que vous ayez quelque chose de moi. Adieu, Betzy.

La jeune cousine, tout interdite de cet accueil glacial, se retira tristement, en emportant toutefois le trésor dont Rose venoit de se dépouiller, sans soupçonner son inestimable valeur.

Le lendemain, sir Mortimer reçut une lettre de son père, qui

lui ordonnoit de revenir sur le champ à Londres. Le vieillard trouvoit les leçons de langue que recevoit son fils un peu chères, et la suite des livres sterling un peu rapide : il voulut donc mettre un terme à une éducation si dispendieuse. Le jeune homme ne pouvoit se séparer d'une femme qui lui avoit rendu tant de services. Il lui proposa de le suivre ; elle y consentit. Mais en arrivant à Douvres, elle fut consignée sur le paquebot, par les ordres du vieux lord, et réexportée de l'autre côte du détroit, comme *marchandise Française*.

Retournons à Betzy, dont sa cousine venoit d'assurer le bonheur, dans un mouvement de vanité plutôt que d'intérêt véritable. Betzy avoit dix-sept ans, une figure plus intéressante que jolie, un grand fonds de raison, de la piété, et beaucoup de sagesse. Elle vit bien qu'il y avoit quelque chose de louche dans une fortune si subite, et cessa de l'envier aussitôt qu'elle soupçonna le prix auquel Rose l'avoit acquise. L'aimable enfant ne se doutoit guère que la providence venoit de mettre en son pouvoir le talisman qui, après avoir satisfait l'orgueil, le faste et l'étourderie, alloit devenir dans ses mains la récompense de la vertu, et le gage du bonheur le plus pur et le plus durable.

Rentrée dans son humble domicile, Betzy voulut essayer ce schal, qu'elle se seroit repentie d'avoir accepté de sa cousine, s'il n'avoit porté avec lui je ne sais quelle influence qui faisoit passer sur tout le reste. Ce ne fut point un sentiment de vanité qu'elle éprouva en voyant le bon effet qu'il produisoit sur toute sa personne. Cette parure lui donnoit un certain air de femme de ménage, qui la fit sérieusement songer à s'établir. Mais comment trouver un mari dans une ville où le cœur est une marchandise, et le mariage une affaire ? Elle n'avoit point de fortune, partant, point d'espoir de mariage ; car dans ce genre de loterie, comme dans tous les autres, pour y gagner il faut avoir de quoi y mettre.

Elle se ressouvint alors que ses amies lui avoient quelquefois parlé d'un bureau de mariages,* où l'on trouvoit des maris de hasard qui valoient souvent mieux que les autres. Elle résolut d'en essayer ; et enveloppée de son schal, auquel sans doute elle devoit cette inspiration, notre jeune ouvrière se rendit rue du

* Ce Bureau existe réellement. (Note de l'Éditeur.)

Sentier, No. 5. Après avoir attendu très-long-temps, car ce jour-là il y avoit foule comme à une audience ministérielle, elle est enfin introduite dans le bureau de M. Williaume. Elle trouva ce grand antagoniste du célibat entouré de cartons, de dossiers, et travaillant de toutes ses forces à empêcher le monde de finir. Quand notre craintive solliciteuse eut exposé sa modeste demande, les yeux baissés et en balbutiant : Mon enfant, lui répondit M. Williaume, après lui avoir fait toutes les questions d'usage, vous arrivez à propos ; je viens de faire ma balance matrimoniale, et je trouve, dans ce mois-ci, un excédant assez fort dans le relevé des épouseurs, sans compter les maris de rebut qui remplissent ces deux cartons, et que je ne porte sur mes livres que pour mémoire. Voyons si nous trouverons ce qu'il vous faut. Je vais d'abord consulter mon *agenda*, où j'ai mis ce qu'il y a de plus nouveau, et ce que je n'ai encore présenté à personne. Vous m'intéressez beaucoup ; et comme je tiens à ce que vous fassiez un bon choix, je vous lirai les notes que j'ai écrites à côté. Un, deux, trois, quatre : total, dix-sept employés dans les contributions indirectes : ils ont perdu leurs places, et comptent sur la figure de leurs femmes pour s'y faire rétablir, ou sur une dot pour y suppléer. Trois receveurs particuliers : ils pourroient vous convenir assez, mais il y a un vide dans leur caisse, et il faudroit le remplir. Quatre marchands de nouveautés : ils ont voulu entreprendre trop d'affaires avec l'argent d'autrui, et sont sur le point de faire faillite. Ils espèrent qu'un bon mariage fera patienter leurs créanciers : ils ont raison ; le mariage a cela de bon, qu'après avoir renversé la fortune des uns, il remédie à la ruine des autres. Un marchand de bas de la rue Saint-Martin : pour celui-là, c'est un brave garçon ; mais je veux vous donner mieux que ça.—Monsieur, reprit Betzy, je n'ai pas une grande ambition ; celui-ci pourroit peut-être me convenir. Arrêtons-nous un peu à ce marchand.—Il se nomme George, dit M. Williaume ; c'est un homme d'une figure ouverte, âgé de trente ans, à la tête d'un petit commerce qui ne va pas trop mal. Il voudroit avoir une bonne ménagère qui occupât son comptoir, et qui pût le rendre heureux.—N'allons pas plus loin, je crois que c'est le parti qui me convient.—M. Williaume lui donna l'adresse du petit marchand ; elle y alla sur le champ, causa beaucoup avec lui sous prétexte d'acheter

des bas, et fut enchantée de son air de franchise et d'honnêteté.

Elle revit M. Williaume pour lui témoigner toute sa satisfaction. M. Williaume écrivit à George de passer chez lui sur le champ, et lui demanda ce qu'il pensoit de la jeune personne qui étoit allée dans son magasin. Elle avoit produit sur son esprit une impression trop favorable, pour qu'il ne fût pas ravi de l'espoir d'en faire son épouse. George la revit plusieurs fois ; et après quelques informations, toutes à l'avantage de Betzy, il lui offrit sa main avec autant de plaisir qu'elle l'accepta.

Aimable et sage Betzy, le ciel a comblé tous vos vœux. Vous avez maintenant un bon mari qui vous aime, un ménage qui vous occupe, un établissement qui vous assure une honnête aisance. Ne dédaignez jamais le schal qui vous a procuré tous ces avantages ; et sur-tout, croyez-moi, *gardez-le bien.*

A. L.

Ruche d'Aquitaine.



SUITE DES

ELEMENS DE L'HISTOIRE ANCIENNE,

EN PARTICULIER

DE L'HISTOIRE GRECQUE.

2^{ème}. SECTION.

I.

Des temps fabuleux et héroïques de la Grèce.

LA Grèce se divisoit en quatre parties principales : 1^o. la Grèce, proprement dite, comprenant l'Étolie, la Doride, la Phocide, la Béotie, l'Attique, et la Locride ; 2^o. le Péloponnèse, où se trouvoient l'Achaïe, la Messénie, l'Arcadie, la Laconie et l'Argolide ; 3^o. l'Épire ; 4^o. la Thessalie. L'isthme de Corinthe unissoit le Péloponnèse au reste de la Grèce.

Les Grecs furent au commencement des sauvages presque sans société. Ils apprirent à se faire des cabanes et à se cou-

vrir de peaux : voilà leurs premières découvertes. Ils vivoient d'ailleurs comme les bêtes, ne connoissant pas même le mariage, n'ayant aucune idée de police.

Vers l'an 2000 avant J. C., une colonie s'établit en Grèce. Saturne, Jupiter, les autres Titans, adorés depuis comme des dieux, en étoient probablement les chefs ; mais leur établissement n'eut rien de considérable. D'autres étrangers vinrent à bout de rassembler les familles et d'en former des peuplades. Athènes, Argos, Sparte et Thèbes, fondées par eux, devinrent de petits états. Des tremblemens de terre, de terribles inondations, qui semblent avoir détaché du continent plusieurs îles, retardèrent les progrès de la société et la culture des mœurs. Des brigandages continuels y mirent encore plus d'obstacles.

Le fondateur d'Athènes fut Cécrops, égyptien. Il s'établit dans l'Attique l'an 1582 avant J. C. Sa ville, nommée d'abord Cécropie, devoit être un jour la patrie de tous les talens. Il y jeta les fondemens de la vie civile, par le moyen de la religion et du mariage. Il créa le tribunal de l'Aréopage, destiné à punir les meurtres ; tribunal dont la réputation s'est soutenue avec tant d'éclat. Les jugemens s'y rendoient de nuit, en plein air, sur la simple exposition du fait, et ne furent jamais taxés d'injustice.

Danaüs, autre égyptien, introduisit l'agriculture et quelques arts dans son royaume d'Argos. Cadmus, phénicien, peupla Thèbes dans la Béotie, y fit connoître la culture de la vigne, l'art de travailler les métaux, et même l'écriture alphabétique.

Ainsi la Grèce recevoit tout des étrangers. Passionnée pour les fables, elle donna une origine sacrée à ses inventions humaines ; elle supposa des dieux qui en fussent les auteurs. On découvre cependant parmi tant de fables une vérité importante ; c'est que les préjugés de la barbarie opposèrent de grands obstacles aux plus utiles inventions. Triptolème, par exemple, risqua d'être mis en pièces, parce qu'il enseignoit le labourage ; et Bacchus essuya les mêmes périls en établissant la culture de la vigne. Tant l'ignorance rend les hommes aveugles et injustes !

Peu de temps après Cécrops, et après le déluge, qu'on appelle de Deucalion, les Grecs sentirent du moins l'avantage de se réunir pour la sûreté commune. Ils avoient autant de rois

que de peuplades ; ils étoient continuellement en guerre les uns avec les autres, et n'auroient pu se défendre contre un ennemi étranger. Douze des principales villes formèrent enfin une confédération, qui seule pouvoit remédier à tant de maux. Leurs députés devoient se rendre deux fois l'an aux Thermopyles. Ils y formoient un conseil où se jugeoient les différends. Si des rebelles refusoient l'obéissance à leurs décrets, on employoit contre eux la force des armes. Cette assemblée s'appeloit le conseil des Amphictyons, du nom de son instituteur.

La défense du temple de Delphes, fameux par l'oracle d'Apollon, étoit spécialement commise à ses soins. Les motifs de religion rendoient sacré un établissement qui devoit produire les plus grands biens, en faisant éprouver qu'autant la discorde est funeste aux hommes, autant l'union leur est salutaire.

La guerre de Thèbes, où sept rois se liguèrent contre Etéocle ; l'expédition navale des Argonautes dans la Colchide pour enlever la toison d'or ; la guerre de Troie, dans laquelle toute la Grèce étoit unie pour venger l'injure d'un Grec, prouve que la nation acquéroit de la politique et des forces. Nous ne devons point nous arrêter au récit de ces événemens, puisque tout y est altéré par des fables, et qu'ils appartiennent à la mythologie plutôt qu'à l'histoire. Il suffit de savoir que l'époque de la prise de Troie est l'an 1209 avant J. C.

Tandis que les demi-dieux et les héros grecs se signaloient contre les Troyens, leur absence de dix années occasionna en Grèce beaucoup de désordres et de brigandages. Environ quatre-vingts ans après, les Héraclides, descendans d'Hercule, qu'on avoit chassés du Péloponnèse, y rentrèrent les armes à la main ; ils s'emparèrent de Mycènes, de Sparte, d'Argos, et répandirent la terreur de tous côtés.

Alors des colonies grecques passèrent la mer, s'établirent dans les îles et sur les côtes de l'Asie-Mineure. On distingue surtout celle des Ioniens, des Eoliens et des Doriens. La tranquillité et l'abondance dont elles jouirent, favorisoient la culture des talens. Homère les illustra par ses deux poèmes épiques, l'Iliade et l'Odissée. Il vivoit environ trois cents ans après la guerre de Troie. Il fait époque dans l'histoire de l'esprit humain, la plus instructive de toutes.

Depuis long-temps Minos, roi de Crète, que les poètes font

juge des enfers, s'étoit dit inspiré pour établir des lois nouvelles ; mais ces lois se rapportoient principalement à la guerre et n'empêchèrent point les troubles ni les discordes civiles. Les Crétois furent de braves guerriers, mais des citoyens turbulens. Il étoit réservé à d'autres Grecs de laisser à la postérité des modèles de législation.

Les mœurs des temps héroïques de la Grèce furent simples et grossières, comme celles de tous les Barbares. Homère nous en a tracé le tableau. Ces rois, qu'on se figure si puissans, avoient peu d'autorité, et n'avoient presque aucun appareil de grandeur. Ils tuoient eux-mêmes les pièces de bétail qui servoient à leurs festins ; ils les dépouilloient, les coupoient, les faisoient griller. On voit dans l'Iliade Agamemnon servir le dos d'un bœuf à Ajax. Ils ne savoient que se battre, sans aucune idée de la science militaire. Le droit du plus fort étoit leur suprême loi. Féroces dans les combats, ils ne l'étoient pas moins dans la victoire, et leurs prisonniers, fût-ce des princes ou des princesses, essuyoient les plus indignes traitemens. Ils avoient une avidité extrême pour le pillage ; le butin se partageoit entre les chefs et les soldats : ceux-ci ne recevoient pas d'autre paie.

Faut-il s'étonner des injures que ces héros se disoient publiquement ? Les dieux d'Homère s'en disent de pareilles, et montrent les mêmes vices que les hommes. La religion des Grecs déshonoroit donc la divinité. Quoi de plus absurde que leur mythologie ? Quoi de plus superstitieux que leur crédulité pour les oracles, dont les réponses ambiguës dévoiloient la fourberie de leur auteur ? Ils croyoient à la vie future, et ce dogme annonce beaucoup de sagesse. Mais la manière dont ils se figuroient l'Elysée et le Tartare, choquoit trop la raison pour produire de solides avantages.

Ce fut d'abord un très-bon établissement que celui des jeux de la Grèce. Différentes espèces de courses et de combats, la lutte, le pugilat, la pancrasse, y formoient le corps, lui donnoient de l'agilité, de l'adresse et de la vigueur, le préparoient à tous les travaux militaires. L'émulation y étoit excitée, non par l'intérêt, mais par la gloire ; une couronne de feuilles, les applaudissemens et la renommée, paroisoient un prix infiniment préférable à la fortune. Ces jeux rassembloient les Grecs, sus-

pendoient leurs discordes. Toute hostilité cessoit entr'eux pendant qu'on les célébroit. Goûtant alors les mêmes plaisirs, ils devoient sentir les douceurs d'une paisible union, ils devoient souhaiter de l'entretenir. Le culte qu'ils rendoient à leurs dieux, le récit pompeux des exploits de leurs héros, l'enthousiasme naturel à leur imagination ardente, tout élevoit les ames dans de pareilles assemblées.

Mais ces jeux dégénérent avec le temps en amusemens frivoles et ruineux. Des athlètes entretenus à grands frais, prirent la place des citoyens. On se fit une folle vanité d'avoir des chevaux qui remportassent les prix pour leurs maîtres. La fureur des spectacles étouffa l'amour du bien public. Nous verrons les abus qu'elle produisit. Les jeux Olympiques, célébrés tous les quatre ans près d'Olympie dans le Péloponnèse, étoient les plus célèbres de tous. Les Olympiades, qui étoient de quatre années, d'une de ces fêtes à l'autre, servirent de dates pour les faits. La première commence en 776 avant J. C. Il y en avoit eu d'antérieures, mais qui ne sont point connues dans l'histoire.

(A continuer.)



SUITE DE

“QUELQUES NOTIONS

Sur la Topographie de la Lune, et sur ses institutions.”

IL y a plusieurs centaines d'années que l'Empereur, résidant à Lunol, possédoit les deux tiers du globe lunaire ; le reste étoit au pouvoir de plusieurs petits princes. Tous ces messieurs faisoient entr'eux, quand et comme cela leur plaisoit, le commerce des peuples, qu'on appelloit des traités d'alliance. Ils se faisoient réciproquement cadeau d'une ville, d'un canton, etc. agitoient et brocantoient une province, et trafiquoient d'une nation comme on trafique des balles de coton.

Ce petit jeu-là n'amusoit pas beaucoup plusieurs milliers d'êtres à deux pieds, portant figure humaine, qui n'étoient pas très-flattés de se voir vendre et revendre comme des chevaux et des vaches qu'on mène à la foire.

Ils eurent l'audace de s'en plaindre ; leurs marchands eurent la bonté de n'y pas faire attention. On patienta encore ; tant qu'à la fin, au moment où une demi-douzaine de nations alloient encore être exposées en vente, elles jugèrent à propos de se mettre sous la protection immédiate de l'empereur, qui voulut bien les prendre pour rien. Cet exemple fut suivi par tout ce qui restoit de peuples à vendre. Les petits princes jettèrent feu et flamme ; mais il fallut en passer par là ; et ils furent très-aises de venir passer le reste de leurs jours au sein des plaisirs, à la cour de Lunol. On les traita par-tout avec beaucoup d'égards, pour deux raisons ; 1°. parcequ'il faut savoir se mettre à la place de son semblable, ne lui pas faire ce qu'on ne voudroit pas qu'il nous fît, et songer qu'un homme quelconque, accoutumé toute sa vie au rang suprême, est cruellement puni par la perte de tout ce qui flattoit son ambition et sa sensualité. 2°. Parcequ'aucune raison sous le ciel ne peut dispenser une nation du respect qu'elle doit à l'humanité, ne fût-ce que pour l'exemple qui influe toujours en mal, quand l'humanité souffre ; de quelque prétexte qu'on colore d'ailleurs la persécution.

Environ trois cents vingt ans s'écoulèrent ensuite, pendant lesquels les empereurs régnèrent paisiblement sur tout le globe lunaire. Il y en eut de bons ; et ceux-là, on en conserve encore précieusement la mémoire ; il y en eut de mauvais ; et ceux-là, on en parle avec une sorte d'horreur ; il y en eut *coussi, coussi* ; et ceux-là, on n'en dit rien. Mais tout-à-coup, il s'éleva du sein de la nation même un *grand génie*, qui se mit à *réfléchir* ; et, tout en réfléchissant, il imagina un expédient pour être beaucoup plus heureux qu'on ne l'étoit. Cet expédient, c'étoit de massacrer tous les prêtres, de nier l'existence de Dieu, d'égorger tous les nobles, de piller tous les châteaux, et d'incarcérer tous ceux qui ne penseroient pas comme lui. Ce système, malgré la vigilance du gouvernement, se répandit par-tout, fascina les yeux du peuple, et le séduisit aisément sous l'apparence illusoire d'une égalité parfaite, qui ne peut exister que politiquement. D'une autre part, les nobles et les prêtres abusoient aussi par trop de leur crédit et de leur opulence. Les menacés ne voulurent point céder ; les menaçans insistèrent ; les plus forts firent la loi ; mais il y eut peu de sang versé, car les *lunatiques* sont en deuil pour une goutte de sang répandue sans nécessité.... Le peuple

abusa de sa victoire ; après avoir obtenu ce qu'il falloit, il exigea plus qu'il ne falloit ; des propriétaires, on en vint aux héritages ; du sacerdoce, on en vint aux autels ; nombre d'églises furent détruites ; nombre d'apanages furent dévastés. L'empereur, homme foible, mais simple et bon comme la nature, entouré de conseils perfides, ne sachant auquel entendre, en conçut un chagrin si violent, qu'il contracta une fièvre bilieuse qui le mit au tombeau en moins de trois mois. Il ne laissoit point de successeur. Pour sortir de l'état d'anarchie où l'on se trouvoit, on assembla le Conseil Général de la nation lunaire, formé d'hommes probes, religieux, sages, modérés, instruits, et tous d'un âge mûr. Ils firent une *Constitution* dont nous allons rappeler les bases fondamentales, et voilà, messieurs, la révolution de la lune.

CONSTITUTION DE LA LUNE.

CHAPITRE I.

Déclaration provisoire.

Le Conseil Général de la Lune, avant de travailler à la Constitution, voulant étouffer, dès leur naissance, les divisions intestines et tout ce qui pourroit réveiller la haine des différens partis, *Décète*, à l'unanimité ;

Que toute espèce d'intolérance en matière d'opinions, soit politiques, soit religieuses, est déclarée attentatoire à la liberté, et sera punie, si elle est prouvée, de la peine portée par la loi contre les conspirateurs, qui ne tendent qu'à bouleverser l'état, en divisant les citoyens ;

Qu'il n'est point de propriété plus sacrée que l'opinion ; qu'il veut et ordonne, en conséquence, qu'on la respecte, quelle qu'elle soit, dans tous les individus de l'empire ;

Qu'il ne voit rien de si naturel que de regretter les vieilles habitudes, qu'on a, pour ainsi dire, sucées avec le lait ;

Qu'on ne peut soumettre la pensée par la force, et qu'il faudroit avoir perdu toute pudeur et toute raison pour croire que des *décrets* de rigueur puissent violenter les préjugés et forcer les idées des citoyens ;

Qu'il faut plaindre et chérir davantage les citoyens qui s'affli-

gent du nouvel ordre de choses, et chercher à les ramener à la paix, par des égards, par la douceur et par la compassion;

Qu'il seroit de toute absurdité de vouloir réformer la nature, et qu'il n'y a point de puissance humaine qui puisse se flatter d'y réussir en aucun cas; qu'en un mot il laisse à tout le monde pleine et entière liberté de penser, de parler et d'agir, *pourvu que l'ordre ne soit pas troublé*, et qu'il ne prétendra jamais substituer au pouvoir modéré d'un seul, la tyrannie mille fois plus arbitraire de plusieurs individus.

CHAPITRE II.

Serment solennel.

Au nom de la nation lunaire, et sous tes auspices consolans, ô divin Créateur de tous les globes épars dans l'immensité! en présence de ta majesté, ô Dieu qui vois tout, qui sais tout, qui peux tout, et à qui rien n'échappe des desseins cachés des ambitieux et des pervers!

Le conseil général de la lune, assemblé dans l'enceinte du temple de la loi, pour tous les habitans du globe, qu'il a l'honneur de représenter et dont il est chargé d'exprimer les intentions et la volonté; avant de procéder au grand œuvre de la régénération morale et politique de cet empire,

DE'CLARE et JURE SOLEMNELLEMENT ce qui suit:

1°. Tout intérêt particulier, toute considération étrangère au bonheur public, n'entre absolument pour rien dans nos vues.

2°. Nous n'écouterons jamais la voix des passions; la justice et la vérité seront nos seuls guides, sans aucune idée de haine, de vengeance, d'orgueil, d'ambition, de vanité ou d'égoïsme.

3°. Nous n'étendrons, en aucun cas et sous aucun prétexte, la sphère de nos fonctions au-delà des bornes prescrites par la loi, et leur durée au-delà des vingt mois décrétés comme article fondamental de notre législation.

4°. Nous avons été choisis par nos concitoyens, librement, sans intrigues, sans aucune démarche directe ni indirecte, publique ou cachée, pour nous faire élire; et nous n'avons cherché, par aucun moyen, même licite en apparence, à captiver leurs suffrages, à exciter des mouvemens en notre faveur, à leur faire adopter nos opinions, à leur fasciner les yeux par de belles pro-

messes, à les étourdir par des phrases, ni à nous étourdir nous-mêmes sur la majorité absolue et réelle des volontés.

5°. Nous appellons sur nos têtes les vengeances de Dieu et des hommes, et l'anathème des générations futures, si nous nous écartons, dans tout le cours de cette législature, de ce phlegme et de cette impassibilité, qui font l'essence de nos fonctions, de ce respect inviolable pour la religion et les mœurs, auquel toute la philosophie humaine ne sauroit suppléer ; de cet amour sacré de l'humanité, qui fait de la tolérance un devoir indispensable, et de cette parfaite intégrité de cœur et d'esprit, qui seule constitue l'homme probe ; si enfin nous admettons jamais dans notre âme le plus léger mouvement, qui puisse porter atteinte à cette incorruptibilité inaltérable, dont chacun de nous a toujours fait profession.

N. B.—Si l'un d'entre nous ne se sentoit pas la force de remplir ce serment à la rigueur et dans toute son étendue, il peut se retirer dès à présent, sous tel prétexte que bon lui semblera, sans que personne ait le droit de l'inquiéter sur sa retraite. Mais s'il reste avec nous, s'il coopère à nos travaux, se reprochant un seul défaut, un seul trait de sa vie, qui soit contraire à ce serment ou aux qualités requises par la loi ; qu'il sache que ce serment est gravé en lettres d'or au frontispice de ce temple, qu'il porte par-tout avec lui sur sa médaille le précis et la date de ce serment, et que le peuple, qui l'observe, lui demandera tôt ou tard un compte terrible de sa trahison et de sa bassesse.

CHAPITRE III.

Devoirs de l'homme et droits de l'homme.

L'OUBLI des devoirs et des droits de l'homme a causé tous les malheurs de la société ;

Or le but essentiel d'une Constitution est le bonheur de la société ;

Donc la base de la Constitution lunaire est l'exposition claire et précise des devoirs et des droits de l'homme.

Devoirs de l'homme.

LE Conseil général entend exposer les devoirs de l'homme avant ses droits, par deux raisons péremptoires :

La première, c'est que l'homme, naturellement porté, par l'amour de lui-même, au soin de ses jouissances personnelles (soin qui dégénère facilement en égoïsme ; et de l'égoïsme à la tyrannie et à l'injustice, il n'y a qu'un pas), oublie plus vite et plus aisément ses *devoirs*, qui lui imposent des sacrifices, que ses *droits*, qui favorisent son amour-propre.

Donc l'homme doit connoître ses devoirs avant ses droits.

La deuxième, c'est que l'homme en société ne peut jouir de ses droits, qu'autant qu'il remplit ses devoirs ; il faut donc, s'il veut jouir de ceux là, qu'il remplisse préalablement ceux-ci.

Donc l'homme doit connoître ses devoirs avant ses droits.

C'est pour avoir perdu de vue ce grand principe que des milliers de législateurs ont bâti sur le sable.

Tout homme qui n'adopte pas ce principe incontestable, ne peut qu'être, ou aveuglé par l'ignorance et l'exaltation, ou égaré par des connoissances superficielles et des demi-observations, ou guidé par des projets ambitieux, subversifs et criminels.

Ceux qui parlent toujours au peuple de ses devoirs, sans lui parler de ses droits, sont des tyrans.

Ceux qui parlent toujours au peuple de ses droits, sans lui parler de ses devoirs, sont des anarchistes.

Ces deux espèces d'hommes sont de mauvaise foi et très-dangereux dans la société.

Les devoirs de l'homme sont de trois sortes :

1°. Ses devoirs envers Dieu, qui est, sans aucun doute, la fin première de tout être raisonnable.

2°. Ses devoirs envers ses semblables, qui doivent lui être aussi chers que lui-même.

3°. Ses devoirs envers lui-même ; toute créature douée de facultés morales et destinée à la vertu, étant tenue de se respecter elle-même.

1°. L'homme doit à Dieu l'hommage de son respect, de son amour, de sa reconnaissance.

De son respect, puisqu'il n'est rien dans l'univers de plus respectable que son auteur ; et que tout ce qui existe, n'existe que sous sa dépendance.

De son amour, puisque rien au monde n'est plus digne d'être aimé que l'Être doué de toutes les perfections à l'infini.

De sa reconnaissance, puisqu'il ne respire que par lui, qu'il

tient de lui l'existence, source de bonheur quand il n'en abuse pas, et l'intelligence, autre source de plaisir, quand il la dirige vers le bien.

2°. L'homme doit à ses semblables l'exemple, l'attachement, les secours, la sûreté.

L'exemple, parceque le tableau du vice rend les hommes vicieux, et celui de la vertu, les rend vertueux.

L'attachement, parcequ'il est naturel de se rapprocher, quand on a les mêmes goûts, les mêmes destinées, la même forme, la même nature et les mêmes besoins.

Les secours, parcequ'il n'y a pas plus de raison pour nous d'espérer l'assistance d'autrui, que pour autrui, de s'attendre à la nôtre; et que notre mutuelle dépendance les uns des autres nous porte naturellement à faire aux autres ce que nous désirons qu'on nous fasse.

La sûreté, parceque la société humaine n'existera jamais sans la garantie respective des propriétés, de la liberté et de la vie.

3°. L'homme se doit à lui-même réserve, réflexion, protection et jouissance.

Réserve, parceque les excès sont indignes de sa raison, et nuisibles à son existence.

Réflexion, parceque sa haute destination ne lui permet pas d'agir machinalement, comme les brutes.

Protection, parcequ'il ne tient la vie de son créateur, que sous la condition expresse de ne la quitter que par son ordre.

Jouissance, puisqu'il doit faire valoir les dispositions morales dont il est doué, et user avec gratitude de ses facultés physiques.

Droits de l'homme.

LES droits de l'homme sont de deux sortes; ceux de l'homme naturel et sortant des mains du créateur; il jouit de ces droits en quelque lieu du globe que l'ait placé la providence; et ceux de l'homme civilisé, ou vivant en société.

Naturel, ou pris isolément, il est libre de ses pensées et de ses actions, pourvu que ni les unes, ni les autres ne tendent à sa destruction. Il peut aller, venir où bon lui semble, se nourrir et se vêtir comme il lui plaît; il a l'empire sur les animaux destinés à son usage; il peut tirer parti, pour son avantage, des

végétaux, des minéraux et de tout ce que la nature met à sa disposition pour qu'il en use par la force ou par l'adresse.

Civilisé, il naît et demeure jusqu'à son dernier soupir, libre de sa pensée, de ses paroles, de ses actions et de ses démarches, *pourvu qu'il ne viole point les loix de la société dont il fait partie.*

Il seroit absurde, ridicule et illusoire d'exposer dans une déclaration des droits de l'homme, que la liberté s'étend à tout ce qui ne nuit pas à autrui, à tout ce qui ne trouble pas l'ordre public ; car les droits de l'homme ne sont que des principes généraux, nullement applicables par eux-mêmes à telle ou telle circonstance indéterminée ; la loi seule peut en faire l'application. Autrement chaque citoyen, qui croiroit voir une contradiction entre les droits de l'homme et le code légal, contenu dans la même Constitution, interpréteroit sans cesse, dans son sens, selon ses passions et sa manière de voir, *ce qui nuit ou ne nuit pas à autrui, ce qui trouble ou ne trouble pas l'ordre public.* Tel feroit naître exprès des cas où l'action la plus innocente trouble-roit l'ordre ; tel autre se prévaudroit des droits de l'homme, en laissant la loi de côté, ou même en la condamnant d'après ces mêmes droits, pour prétendre que l'action la plus criminelle ne nuit à personne.

L'exposition des droits de l'homme est donc purement spéculative, tant que la loi, consignée dans le même code que ces droits ont précédé, n'en détermine pas la valeur et l'exercice ; *en un mot les droits de l'homme ne sont rien sans la loi, et il n'est jamais permis de les exercer sans elle ;* autrement leur exposition seroit un piège tendu à l'ignorance, et la Constitution même seroit illusoire.

CHAPITRE IV.

Egalité et liberté.

Tous les hommes sont égaux, de fait, devant Dieu et devant la loi.

1^o. Devant Dieu ; Dieu les a tous subordonnés aux mêmes besoins, aux mêmes infirmités, aux mêmes obligations envers lui.

Tous, sans distinction d'état, de talens, de fortune et de forces, naissent de la même manière, meurent de même, n'ont

qu'un tems très-court à passer ici bas, retournent à la poussière qui les ronge, et reçoivent du créateur la récompense ou le châ-timent de leurs actions,

2°. Devant la loi ; la loi ne connoît ni rang, ni préjugé ; elle punit ou protège tous les citoyens, quels qu'ils soient : sourde à l'éloquence de l'orateur passionné ; aveugle aux sollicitations de l'or et aux larmes factices du coupable, elle ne connoît que le juste et l'injuste, l'oppresser et l'opprimé, le scélérat et l'homme de bien.

La loi est la sauve-garde de la sûreté sociale ; de la liberté générale et individuelle, et de l'égalité naturelle.

Quoiqu'elle ne soit en elle-même qu'un être de raison, elle n'en existe pas moins réellement par son action perpétuelle sur le corps politique.

Elle protège, maintient et défend indistinctement la vie, l'honneur et les propriétés de tous les citoyens, ensemble et séparément.

La loi, par son exercice continuel et bienfaisant, peut et doit être considérée ici bas, comme un rayon émané du sein de la divinité.

C'est à la loi seule qu'il appartient de déterminer les cas où les peines portées par elle sont applicables.

La manifestation des pensées, tendantes à troubler l'ordre public, est une infraction à la loi, l'intention de le troubler étant réputée aussi criminelle que l'action même ; mais la loi seule doit en décider, et elle ne le peut que sur des preuves convaincantes.

Le corps législatif a seul le droit de changer ou de modifier la loi ; un corps subalterne ne peut pas l'interpréter forcément, ni l'appliquer à ceux qu'elle ne concerne pas.

Explication du chapitre précédent.

Comme une nation quelconque n'est jamais toute composée d'hommes assez philosophes pour se contenter de la simple exposition de leurs droits, le conseil général, voulant ne rien laisser à désirer au peuple sur ce qu'il lui importe si bien de connoître, déclare ce qui suit :

1°. La liberté sociale, dont l'homme jouit et doit jouir, n'est pas une indépendance absolue ;

L'homme est et sera toujours esclave de ses besoins et de ses infirmités ; il est esclave de la loi, nul homme ne pouvant jouir d'une liberté que la loi ne lui accorde pas.

Il est esclave de ses devoirs envers ses semblables.

Il est esclave des rapports de nécessité, que Dieu même a établis entre les membres d'une même société.

Si chacun vouloit être libre aux dépens d'autrui, personne ne seroit libre.

On n'est jamais libre de nuire, ni d'essayer de nuire.

On n'est jamais libre de punir et de se venger ; il faut que ce soit la loi qui venge et qui punisse.

La licence est diamétralement opposée à la liberté.

2°. L'égalité sociale n'empêche pas que l'inégalité ne subsiste dans les facultés morales et physiques ; et ce sont-là des jeux du hasard, qui entrent dans les vues secrettes de la providence, mais qui ne prouvent rien devant la loi.

Le sot n'est point l'égal de l'homme d'esprit.

Le valétudinaire, dont la complexion est délicate, la taille petite, le physique foible, n'est point l'égal de l'homme robuste, d'un appétit dévorant, et d'une bonne constitution.

L'homme instruit et studieux n'est point l'égal de l'homme ignorant et paresseux.

L'homme vif et décidé n'est point l'égal de l'homme lent et irrésolu.

L'homme vicieux n'est point l'égal du sage.

Tous les caractères varient entr'eux, en raison des différentes complexions ; et ce sont là des inégalités réelles.

De ces inégalités, fondées sur la nature elle-même, résulte la diversité des professions et des travaux, qui est un bienfait pour la société.

Tel se sent né pour un état, tel pour un autre ; tel a plus d'activité, tel en a moins ; tel a de l'ordre dans ses affaires, tel les dérange par son inconduite ; tel résiste à ses passions, tel cède à la vivacité de ses sens ; &c. &c. &c.

Mais la Loi est la même pour ces diverses classes d'hommes, et toutes ces différences ne sont absolument rien à ses yeux.

(A continuer.)

PHYSIQUE.

Du Thermomètre.

LE Thermomètre ne montre essentiellement que les degrés de la dilatation et de la condensation des liqueurs ; mais l'observation en est certaine. Dès qu'il y a chaleur, il y a dilatation : dès que le froid se fait sentir, les corps se resserrent, et la condensation commence.—Les liquides sont les corps les plus sensibles à ces variations. On emploie l'esprit de vin et le mercure pour la construction des Thermomètres : celui de Mr. de Réaumur, que nous prendrons pour exemple, est construit de manière que l'espace d'un degré est la millième partie de l'espace compris dans la boule et dans la partie du tuyau, jusqu'au terme de la glace. Ainsi quand la liqueur partant de ce terme, s'élève jusqu'à la température moyenne, c'est-à-dire, jusqu'à 10 degrés au-dessus de la glace, cela signifie que la liqueur s'est dilatée, et que, contenue auparavant dans un espace exprimé par mille parties, elle en occupe alors un plus grand, de sorte que ces espaces sont entr'eux comme 1000 à 1010, ou 100 à 101.—C'est donc par les progrès de la dilatation que nous jugeons de ceux de la chaleur :—c'est par les progrès de la condensation que nous apprécions l'intensité du froid. Mais la condensation et la dilatation, le froid ou la chaleur, ne sont qu'une même chose ; il n'y a de différence que dans le degré.—C'est le développement d'un effet semblable qui, soit qu'il s'accroisse, soit qu'il diminue, appartient à une cause unique : la condensation est une diminution de la dilatation ; le froid est une chaleur moins grande.—Le froid n'existe pas, ce n'est qu'une privation de chaleur : la chaleur a seule une réalité d'action qui anime la nature, et donne le mouvement à tous les êtres.—Le froid *absolu* ne seroit que la cessation totale de la vie et du mouvement.—Ces frimats, qui blanchissent nos campagnes ; ces vents, qui nous morfondent de leur souffle glacé, ne nous apportent qu'un moindre degré de chaleur ; ils suspendent la végétation, et ils nous permettent de vivre.

Il existe donc dans la nature une échelle de degrés de chaleur ;

son extrémité supérieure est le terme où tous les fluides, échauffés par l'action du feu, dans un état continuel d'ébullition, seroient volatisés; où les parties les plus fixes de la terre, divisées et atténuées par celles du feu, pourroient monter également en vapeurs; ou enfin, si cet état violent pouvoit durer, le globe lui-même, quoique formé et consolidé par la force de la gravité, seroit détruit par la force expansive du feu. L'autre terme, au bas de l'échelle, est celui où cette force n'animant plus la nature, où l'action de la chaleur vivifiante étant absolument cessée, tous les êtres vivans seroient anéantis, tous les fluides glacés; où l'air lui-même, privé de son ressort et de ses qualités constitutives, retomberoit sur la terre engourdie, pour ne plus former avec elle qu'une masse solide et morte.

La distance de ces deux termes est infiniment grande; et si la nature est destinée à la parcourir, elle ne descend que lentement, et ne l'achevera qu'après des milliers de siècles.

Cependant, pour comparer la température de l'Été à celle de l'Hyver, il faudroit connoître la somme des degrés de chaleur, dans l'une et dans l'autre saison; il faudroit partir d'un des termes inconnus de l'échelle. Au défaut de l'exactitude rigoureuse et des valeurs absolues, qui nous sont presque toujours refusées, l'esprit humain emploie ici l'approximation, dont il a tant varié et perfectionné la méthode: il s'avance jusqu'à l'extrémité de ses moyens, et s'il n'atteint pas la vérité cherchée, il sait au moins qu'elle est au-delà. Dans presque tous les genres, la connoissance des limites est la plus certaine de nos connoissances.

Le froid le plus fort que l'on ait éprouvé à Paris, paroît devoir être fixé, suivant le Thermomètre de Mr. de Réaumur, au 15^e. degré au dessous de la glace. A Pétersbourg et en Canada, le mercure descend dans ce Thermomètre à 32^{d.}, et dans la Sibérie, il est descendu jusqu'à 70 degrés au dessous du même terme. (N'oublions pas de remarquer que le mercure y garde toute sa fluidité.) On en doit donc conclure que le froid absolu est bien au-delà de ces 70 degrés du Thermomètre.

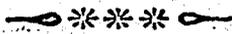
Fahrenheit tenta, le premier, d'augmenter le froid par des moyens artificiels, mais il ne put faire descendre le mercure qu'à un terme qui répond au 32^e. degré du Thermomètre de Réaumur: il fabriqua donc à Londres le même froid qu'on éprouve à Pétersbourg. Il étoit naturel d'imaginer qu'on pourroit le faire

descendre plus bas dans un pays plus froid. Le 25 Décembre 1759, le Thermomètre étant, en Russie, à 29 degrés, Mr. Braun laissa refroidir de l'esprit de nitre et de la neige à la température actuelle ; il fit ensuite le mélange, et y plongea un Thermomètre. Le mercure descendit à 170 degrés : la boule qui avoit commencé à se fêler, se brisa alors tout-à-fait, et le mercure fut trouvé en partie gelé et malléable comme le plomb ; découverte heureuse, qui assimile le mercure aux autres métaux, puisque ces métaux, exposés au feu, deviennent-liquides comme lui, et que le mercure, à un froid de 170 degrés, ou plus grand, devient solide comme eux.—Mr. Lomonosow répéta et suivit plus loin cette expérience. Le 6 Janvier 1760, le froid étoit augmenté de deux degrés : un semblable Thermomètre, mais apparemment plus fort, fut plongé, sans aucun accident, dans la neige mêlée à l'esprit de nitre ; le mercure y descendit jusqu'au 592ème. degré ; alors il étoit entièrement gelé et réduit en masse absolument solide.

Quel froid énorme n'eut-on pas ainsi fabriqué en Sybérie, où le Thermomètre descend quelquefois naturellement jusqu'à 70. degrés !

Remarquons, à propos du froid artificiel, que ce froid n'est point l'ouvrage des hommes ; l'effort de l'art est de le faire paroître. Il ne dépend pas de nous de créer un atôme de chaleur, pas plus que de faire descendre la nature à un refroidissement qui ne lui appartiendroit point.

BAILLY.



ANECDOTE.

LA FETE DE SAINT-LAMBERT,

ou

LES VIEUX AMIS.

QUAND l'amour est l'effet du charme des sens ou l'aiguillon de l'amour-propre, bientôt il s'affoiblit et fait place à l'indifférence ; mais quand le cœur est atteint d'une impression pro-

fonde qui frappe dans la jeunesse et résiste à l'orage des passions ; quand l'estime et la confiance deviennent un gage réciproque, alors un semblable lien se resserre de jour en jour ; il assimile les goûts, les pensées, les caractères : s'aimer devient un besoin nécessaire comme l'air qu'on respire ; c'est un feu divin qu'on alimente sans cesse, et qui ne s'éteint qu'à la mort.

Tel fut l'attachement remarquable qui régna pendant soixante ans entre Saint-Lambert et la comtesse D***, nés en Lorraine, de parens qui s'estimoient et se chérissoient mutuellement.

Saint-Lambert joignoit aux talens qui distinguent l'homme de lettres, les qualités qui caractérisent un sage. Ennemi de tout ce qui pouvoit porter atteinte au bonheur de sa patrie, il avoit fui de Paris à l'époque où les troubles politiques commençoient à rembrunir l'horizon, et s'étoit retiré à la jolie maison de campagne qu'il possédoit près du village d'Eaubonne, dans la vallée de Montmorency. Cette retraite étoit son ouvrage : il n'y avoit pas un arbre qui ne fût planté de sa main : lui-même avoit dessiné le jardin, et fait construire l'habitation dont le riant aspect et la simplicité sembloient annoncer l'asile des Muses, du repos et de l'indépendance. Florian, qui souvent alloit y visiter l'amitié, traça de ce modeste réduit le plus séduisant tableau.

La comtesse demeuroit, à cette époque, au village de Sannois, l'un des plus voisins d'Eaubonne. Il ne se passoit pas un seul jour sans qu'une aussi courte distance ne fût parcourue par l'un ou l'autre de ces vieux amis. Saint-Lambert, quoique blanchi sous les glaces de l'âge, sacrifioit encore aux Muses. Il venoit de faire paroître les *Consolations de la Vieillesse*, qui prouvoient que le chantre éloquent des *Saisons* cueilloit encore dans son hiver des fleurs qui ne déroient point sa couronne. On y retrouve en effet cet élan, cette chaleur du bel âge, qu'il devoit, disoit-il, au bonheur d'aimer et d'être aimé ; trésor inappréciable pour un vieillard, et sur-tout pour un poète ; source féconde de cette jouissance de tous les instans, qui ne laisse aucun vide entre l'existence et la mort.

Depuis que Saint-Lambert et la comtesse étoient unis par des liens si doux, ils n'avoient jamais oublié de célébrer le jour de leur fête et de s'offrir mutuellement les plus tendres hommages. Chaque année leur inspiroit une idée nouvelle ; et l'esprit, secondé par les ressources du cœur, trouvoit toujours le moyen de

varier ses offrandes et d'embellir son sujet. La fête de la comtesse, qui se nommoit Julie, arrivoit à la fin du mois de Mai, dans la plus brillante saison de l'année. Tout concouroit pour l'entourer, ce jour-là, des dons du printemps, heureux emblèmes de la fraîcheur de son imagination et des grâces répandues encore sur toute sa personne. Le patron de Saint-Lambert étoit Charles, dont la commémoration n'a lieu qu'en Novembre, époque où la terre commence à se dépouiller de sa parure. L'approche de l'hiver n'avoit point jusqu'alors effrayé la comtesse, qui toujours avoit coutume de retracer à son ami, dans des vers qu'elle composoit avec une facilité remarquable, l'avantage et la durée de leur ancienne amitié ; mais dès qu'une fois Saint-Lambert eut compté soixante-dix printemps, elle n'osoit plus lui rappeler les charmes du bel âge ; elle craignoit de faire naître des regrets en retraçant de trop chers souvenirs ; et les fleurs d'automne dont elle couronnoit ce poète aimable, ne l'avertissoient que trop bien qu'il étoit au déclin de sa carrière.

Enfin, arriva la cinquantième année du jour où ils s'étoient promis de s'aimer. La date en étoit gravée dans leur cœur. Cet heureux anniversaire tomboit précisément le jour de Saint-Charles, et Saint-Lambert se douta bien que la comtesse, chez laquelle il devoit aller dîner ce jour-là, lui offrirait son bouquet de fête. Voulant, de son côté, célébrer l'époque d'une amitié si constante et si rare, il projeta de ménager une surprise à son amie, lorsqu'elle viendrait le reconduire le même soir. Il donna, en conséquence, l'ordre à son jardinier et à tous les gens de sa maison de préparer des guirlandes de feuillage et de fleurs, autant que l'arrière-saison pouvoit le permettre, et d'en orner toute la cour d'entrée, depuis la grille jusqu'à la porte du vestibule de la maison. Il réunit ensuite toutes les caisses de son parterre, les pose sur chaque marche de l'escalier, et termine ainsi l'agréable sentier qui conduit à son cabinet de travail. Là, se trouvoit le portrait de son amie, peinte dans la fleur de l'âge : il s'empresse d'ornez le cadre de roses, d'immortelles, et se dispose à tracer au bas des vers pour lesquels il se sent encore vivement inspiré.

Comme il se livroit à tous ces préparatifs, et que déjà le dôme de feuillage, sous lequel devoient passer en triomphe les vieux amis, s'élevoit majestueusement, il aperçoit, dans la plaine

qui sépare Eaubonne de Sannois, la voiture de la comtesse qui venoit le visiter. Il fait aussitôt fermer la grille et la double porte en bois qui la couvre ; défend à tous ses gens de paroître, et ordonne à son jardinier d'ouvrir seulement une petite porte du potager, et de dire à la comtesse qu'il étoit sorti dès le matin. Tous ces ordres sont exécutés fidèlement. Celle-ci, qui croit bonnement que le poète est allé rêver dans le bois Jacques, sa promenade favorite, ou visiter quelque habitant des environs, retourne sur ses pas et remporte le bouquet de fête qu'elle venoit offrir à son ami, pour l'empêcher de soupçonner qu'elle eût fait chez elle d'autres préparatifs. En tournant un coin des murs du jardin, elle jette encore un regard sur cette modeste habitation, où les Muses et l'amitié lui firent passer tant de momens délicieux. Quelle est sa surprise lorsqu'elle aperçoit, à travers une croisée, Saint-Lambert à moitié caché derrière un rideau, qui la regarde s'éloigner, et paroît même satisfait d'avoir su l'éconduire ainsi ! Elle ne sait si elle veille : Saint-Lambert lui refuser sa porte ! la traiter comme un de ces fâcheux dont la présence importune ! sur quel motif ? dans quel dessein ?.... Elle arrive à Sannois, triste, rêveuse, et sur-tout piquée au vif d'avoir été traitée de la sorte. C'étoit la première fois de sa vie.

Saint-Lambert ayant achevé de décorer sa charmante retraite, craignoit cependant que son amie ne fût inquiète de ne l'avoir pas rencontré chez lui, sur-tout à l'heure ou rarement il avoit coutume de s'absenter. Il fait donc à la hâte un peu de toilette, et se rend à pied au village de Sannois, pour tranquilliser la comtesse et lui témoigner ses regrets de n'avoir pu la recevoir. Il éprouve, à son tour, une étrange surprise lorsqu'au lieu de lui ouvrir la grande porte d'entrée, selon l'usage, un garçon jardinier vient lui dire, par une petite porte de service, que madame la comtesse est sortie dès le matin, et qu'elle ne rentrera que pour dîner. Il demande alors à l'attendre : on lui répond que cela n'est pas possible, et que les ordres sont donnés de ne laisser entrer personne. Saint-Lambert se retire donc, ne sachant de même à quoi attribuer un semblable refus : il se décide à regagner Eaubonne, seul, à pied ; il marche lentement et avec humeur, jette un regard sur l'habitation de la comtesse, et l'aperçoit à l'un des balcons de son appartement, où elle sembloit se montrer sans nulle précaution ; il crut même remarquer sur

sa figure une satisfaction très-apparente de l'avoir éconduit aussi brusquement. "M'auroit-elle donc aperçu, se dit-il, quand elle est venue chez moi ce matin, et chercheroit-elle à se venger de ce que je n'ai pas voulu la recevoir? Si elle savoit que c'est pour lui ménager une surprise digne de notre amitié, combien elle se repentiroit de l'insulte cruelle qu'elle m'a faite!--Combien il m'en coûte, disoit de son côté la comtesse, le suivant des yeux, de le renvoyer ainsi!....Mais je dois lui faire sentir que je ne suis pas sa dupe; et puisqu'il m'a refusé sa porte, j'ai dû lui refuser la mienne."

Cependant l'heure du dîner approche: déjà les amis de Saint-Lambert s'étoient rendus à l'invitation de la comtesse, pour l'aider à fêter cet aimable Charles, qui leur étoit si cher. Le Maréchal de Beauveau, le Duc de Nivernois, Gaillard, La Harpe, Florian, Marmontel, et plusieurs autres membres de l'Académie Française, s'étoient réunis à un grand nombre de dames distinguées, tant par l'éclat de la naissance, que par celui de la beauté, pour offrir au chantre des *Saisons* les hommages qu'il méritoit. La comtesse, qui, malgré elle, se repentoit d'avoir éconduit aussi cruellement son vieil ami, et sur-tout de s'être montrée à son balcon pour le blesser plus vivement encore, s'étoit empressée de lui envoyer sa voiture; mais il la refusa, disant qu'il n'alloit point dîner chez les gens qui lui fermoient leur porte. On vint instruire la comtesse de la résolution de Saint-Lambert; elle se hâta d'en donner l'explication à tous ceux qui l'entouroient: elle étoit dans un trouble inexprimable, et vouloit aller chercher elle-même celui dont elle avoit causé le juste ressentiment. Ses amis s'y opposèrent: ils députèrent trois d'entr'eux auprès du poète, et parvinrent, non sans beaucoup de peine, à l'arracher de sa retraite, lui donnant pour raison qu'il étoit le seul qui ne pût pénétrer chez Madame D****, et qu'il ne devoit pas être blessé d'un refus qui n'avoit pour cause que les préparatifs de sa fête et les témoignages de la plus tendre amitié.

Saint-Lambert, entraîné par l'éloquence des ambassadeurs qu'on lui avoit envoyés, se rend donc avec eux chez la comtesse, qui vient le recevoir à la tête d'un grand nombre de personnes, parmi lesquelles plusieurs s'étoient empressées de lui rappeler les différentes productions dont il avoit signalé sa carrière littéraire. Les unes figuroient les *Quatre Parties du Jour*, et l'on

remarquoit que le *Matin* portoit un vêtement sombre, et paroisoit chagrin de la brouillerie des vieux amis. Les autres représentoient les *Quatre Saisons*: Florian comme le plus jeune, et d'une figure fraîche et riante, étoit couronné de fleurs, et faisoit le personnage du Printemps. La Harpe, dans la maturité de l'âge, et dont les yeux lançoient des feux dévorans, annonçoit l'Eté, par la couronne d'épis qu'il portoit sur sa tête. Marmon-tel, plus tempéré, mais aimant la table et le bon vin, désignoit l'Automne, tenant d'une main un tyrsa orné de pampres, et de l'autre une coupe remplie du jus divin dont s'enivroit Silène. Enfin, le vieux duc de Nivernois, couvert de cheveux blancs, et s'étant mis une longue barbe postiche, représentoit l'Hiver, se réchauffant au feu de la Jeunesse, que portoit, dans un vase antique, la plus jolie femme de la société. Ces quatre littérateurs célèbres adressèrent chacun les vers les plus flatteurs à leur confrère, qui reçut au milieu des *Saisons*, fières d'avoir été chantées par lui, les hommages de toute cette brillante assemblée, à laquelle il ne put cacher l'émotion qu'il éprouvoit. "Voilà lui dit la comtesse, en le pressant à son tour dans ses bras, voilà le motif du refus qui vous avoit si cruellement blessé: avouez que j'étois bien excusable de chercher à vous ménager une semblable surprise; mais vous, méchant, quelles raisons pourriez-vous me donner pour légitimer votre conduite de ce matin?—Mille pardons! répond Saint-Lambert, (voulant cacher à son tour les préparatifs qu'il avoit faits) je composois des vers qui ne me permettoient pas la moindre distraction. A mon âge on a de la peine à bien monter sa lyre; et quand par hasard elle rend encore quelques sons harmonieux, l'interrompre c'est la réduire au silence."

Après le festin le plus joyeux, les jeunes dames et plusieurs jeunes gens, récitèrent les *Fêtes de l'Amour* de Saint-Lambert, et quelques épisodes de ses *Fables Orientales*. Enfin, quand on eut épuisé tout ce que l'esprit et l'amitié peuvent inspirer dans des mouvemens si doux, l'auteur des *Saisons* proposa que, pour compléter sa fête, chacun vînt visiter sa modeste retraite. Le temps étoit calme et serein; c'étoit une de ces belles soirées d'Automne qui semblent rappeler les premières du Printemps. On accepte la proposition: on décide que tout le monde ira à pied, et que les voitures suivront. On arrive donc, après une

demi-heure de marche, à l'entrée du jardin de Saint-Lambert, et l'on se trouve à la grille ; elle s'ouvre tout à coup, et découvre une voûte de fleurs illuminée avec art, et qui mène au vestibule. Là, se présente un escalier orné de caisses remplies d'arbustes odoriférans, et qui conduit dans le cabinet de travail du poète, où de nombreuses inscriptions, entr'autres celle qu'il avoit tracée au bas du portrait de la comtesse, attestent leur inaltérable amitié ! “Voilà, dit-il à son tour, en embrassant sa vieille amie, voilà le motif du refus dont vous m'avez si sévèrement puni. J'ai pensé que deux êtres qui se chérissent depuis cinquante ans, n'en font plus qu'un, et que la fête de l'un devient celle de l'autre. Je voulois vous faire hommage de toutes ces fleurs en échange du bouquet que vous me destiniez. Oh ! si vous saviez ce qu'il m'en a coûté de vous renvoyer pour ménager cette surprise !— Pas plus qu'à moi, mon ami, quand je vous ai forcé de revenir ici, seul, inquiet, et doutant peut-être, pour la première fois, de toute ma tendresse ; mais, ce qui m'a le plus affligée, ce que je ne me pardonnerai jamais, c'est d'avoir éprouvé un plaisir véritable à vous tourmenter ainsi.— Ah ! ce qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, c'est d'avoir pu trouver la force de vous éconduire, de vous refuser la porte de cette retraite où, tant de fois, je vous attendis avec impatience !— Du moins, vous vous étiez caché derrière vos rideaux. Mais moi, me montrer à mon balcon pour vous narguer, pour ne vous laisser aucun doute de mon ressentiment ! Oh ! de quel dépit, de quelle extravagance est donc susceptible le cœur le plus aimant, dès qu'il se croit blessé !”

Chacun regardoit avec attendrissement ces deux êtres d'un autre siècle, s'avouant réciproquement leurs premiers torts, et se donnant une nouvelle preuve de l'attachement le plus inviolable. Saint-Lambert ne négligea rien pour embellir cette soirée, qu'il regardoit comme l'une des plus charmantes de sa vie, et que prolongèrent fort avant dans la nuit, toutes les personnes distinguées qui s'y trouvoient réunies. Il ne cessoit de raconter cette brouillerie d'un instant avec la comtesse. Tous les deux furent, jusqu'à leur dernier jour, un modèle parfait de constance : vainement de nombreuses années vinrent courber leurs têtes ; ils ne perdirent ni cette vivacité d'esprit, ni cette expression de sentiment qui ne s'éteint jamais quand on aime : leurs âmes ne conquirent point la vieillesse ; et tous les habitans de la belle vallée

le Montmorency conserveront long-temps encore le souvenir des vieux amis.

J. N. BOUILLY.



MONTREAL.

Notice Biographique sur la Princesse Charlotte.

LA PRINCESSE CHARLOTTE AUGUSTA, seul enfant issu du mariage du Prince et de la Princesse de Galles, naquit à Carlton-House, le 7 Janvier, 1796. Sa mère Carolina Amelia Augusta, étoit la seconde fille du Duc de Brunswick, et d'Augusta, sœur aînée de notre vénérable monarque.

Comme il s'étoit écoulé un long intervalle entre l'alliance du Prince de Galles et son accession à l'âge de puberté, l'on craignoit une interruption dans l'ordre naturel de la succession, et cette affligeante perspective avoit occasionné un mal-aise général. La nation fut bientôt retirée de cet état de stupeur par la naissance de la Princesse Charlotte, qui, néanmoins, faillit coûter la vie à son auguste mère, s'il est vrai, comme on l'assura dans le tems, qu'elle dut principalement son salut à l'ingénieuse suggestion d'un grand-homme d'état.

La noble enfant passa ses premières années sous les yeux d'une mère qui se complaisoit à observer le développement graduel de ses facultés, et dont la sollicitude éclairée sut présager dès lors tout ce que porteroit de fleurs et de fruits cette plante royale.

Parvenue à l'âge où les élémens de l'instruction peuvent être administrés avec succès, la jeune Princesse fut confiée à la direction immédiate de Lady de Clifford. On désigna, pour présider à ses études, l'évêque d'Exeter, auquel on adjoignit un sous-précepteur choisi parmi les membres du clergé Anglican.

Ceux qui n'envisagent des grandeurs humaines que le côté séduisant, n'apprendront pas sans étonnement que l'héritière présomptive de la Couronne d'Angleterre commençoit régulièrement ses études dès les six heures du matin, et qu'elle les continuoit jusqu'au soir, sauf de très-courtes interruptions. Mais la Prin-

cesse avoit déjà le sentiment de ses hautes destinées, et elle cro-
yoit ne jamais assez faire pour s'en rendre digne. C'est ce qui
explique la patiente docilité et la courageuse persévérance avec
lesquelles elle se laissoit diriger dans le vaste domaine de l'ins-
truction. On peut dire qu'elle y marcha à pas de géant, et que
dans un âge où généralement les personnes de son sexe n'en sont
guère qu'au point du départ, elle avoit déjà fourni presque toute
la carrière.

La Princesse possédoit parfaitement les meilleurs auteurs clas-
siques; l'histoire et la politique des gouvernemens de l'Europe
lui étoient familières: elle avoit sur-tout étudié soigneusement
cette constitution à laquelle l'Angleterre doit plus d'un siècle
de bonheur et de gloire; constitution où les hommes sages ad-
mireront toujours des résultats-pratiques infiniment supérieurs
aux plus sublimes théories.

Les langues étrangères avoient été cultivées par la Princesse
avec beaucoup de succès, et elle s'énonçoit avec autant d'ai-
sance que de pureté, soit qu'elle parlât François, Allemand,
Italien ou Espagnol. Tous les trésors de sa langue maternelle
lui furent ouverts; aussi personne n'en appliquoit mieux les res-
sources à la conversation ou à la composition. La lecture des
poètes Anglois du premier ordre avoit pour elle un charme secret;
sa grande âme se plaisoit à interroger ces fiers génies et à se met-
tre, pour ainsi dire, à leur unisson.

Les arts d'agrément n'avoient pas été négligés, car ces arts
exercent une influence salutaire sur les mœurs, et ils consolent
parfois des soucis du trône. Ainsi la Princesse marioit admira-
blement bien les sons enchanteurs de sa voix avec ceux du piano,
de la harpe et de la guitarre. Le dessin partageoit avec la mu-
sique les momens consacrés à la récréation. La Princesse ex-
celloit principalement dans les ouvrages de perspective, pour
lesquels elle témoignoit le plus de goût: elle a, dit-on, laissé
des paysages dont un artiste cût envié la composition.

Egalement riche des dons de la nature et des trésors de l'ins-
truction, la Princesse atteignoit l'âge où le flambeau de l'hymé-
née devoit bientôt s'allumer pour elle. Le jeune Prince d'O-
range sembla d'abord être appelé à l'honneur d'une si illustre
alliance. Il avoit reçu presque toute son éducation en Angleterre;
il connoissoit à fond les institutions, le génie, les habitudes et

les intérêts de la nation. Sa famille, violemment dépossédée du trône, avoit long-tems erré sur le continent, jusqu'à ce que la Grande-Bretagne, ce refuge ordinaire de la royauté déchuë, l'eut receuillie dans son sein, et lui eut assuré une pension publique. Le jeune Prince, après avoir achevé ses études à Oxford, avoit été rejoindre l'armée Angloise dans la Péninsule, et il y avoit fait les principales campagnes de la guerre d'Espagne comme Aide de Camp de Wellington. On devoit augurer beaucoup d'un Prince élevé à l'école de l'adversité, et formé à la tactique militaire par le génie même de la guerre.

Ce projet d'alliance, où l'intérêt de la nation et celui des deux illustres personnages paroisoient si bien ménagés, ne tarda pas néanmoins à être rompu par un concours de circonstances qu'il est plus facile de conjecturer que de préciser.

Rien de particulier ne marqua le premier début de la Princesse à la Cour. L'anniversaire de sa naissance y fut célébré pour la première fois en 1815, comme elle commençoit sa vingtième année, et c'est vraisemblablement cette époque qu'elle avoit attendue, pour déployer la magnificence extérieure convenable à son rang. Introduite ce jour-là même dans les appartemens de la Reine, où l'on remarquoit une affluence de monde plus qu'ordinaire, la richesse éblouissante de sa parure, en harmonie avec l'assurance de sa démarche et la dignité de son maintien, fixa d'abord l'attention générale. Un diadème étincellant, surmonté de la plume favorite du Prince, ceignoit ce front auguste, siège des grandes pensées et des projets les plus généreux. Ses traits à la fois gracieux et nobles, la vive expression de sa physionomie, un charme particulier attaché à sa personne, tout en elle rappeloit la célèbre Elizabeth dans la plénitude de sa jeunesse et de sa beauté ; cette même Elizabeth que la Princesse citoit souvent comme devant être le modèle d'une Reine d'Angleterre, et avec laquelle elle avoit assurément la plus grande conformité de caractère et de grandeur. L'impression profonde que fit la Princesse sur tous les assistans, dans cette circonstance solennelle, proclamoit assez que son mérite personnel, plus que sa naissance, lui assuroit dès lors un empire absolu sur tous les cœurs.

Le Prince Léopold de Cobourg étoit venu visiter l'Angleterre en 1814, après avoir servi honorablement, sous les Princes alliés,

contre la France. Sa famille jouissoit d'une haute distinction parmi les Princes de Saxe. Il avoit pour ayeul ce fameux Prince de Cobourg, qui commanda les forces de l'Autriche contre celles de la Porte, pendant le règne de Joseph, et qui, depuis, soutint quelque tems, dans les Pays-Bas, la fortune de l'Autriche, chancelante devant les gigantesques entreprises de la France. Les manières engageantes du Prince et son noble comportement furent remarqués par la jeune Princesse : il obtint la faveur de briguer son alliance, et le mariage fut célébré le 2 Mai 1816.— Ainsi, dans cette union, l'élévation du rang ne fut point un obstacle à la liberté du choix, et celle qui étoit appelée à faire le bonheur d'une grande nation, put aussi stipuler le sien propre. La Cour fit pleuvoir ses faveurs sur l'heureux mortel dont le mérite avoit obtenu le cœur d'une Princesse en qui la famille Royale plaçoit toutes ses espérances. On lui donna la jarretière et un régiment de cavalerie. Il obtint le grade de général, et l'ancien Duché de Kendal, recréé pour lui, lui fut offert. La nation ne se montra pas moins généreuse ; elle pourvut avec munificence au bien être de l'illustre couple, et elle fit l'acquisition de Claremont pour sa résidence.

Cette hyménée s'annonçoit sous les plus heureux auspices.— Le Prince, homme aimable et délicat, aimoit éperdument son épouse, et la Princesse redoubloit chaque jour d'affection pour celui que son cœur avoit choisi. Les plus douces jouissances d'une vie active et privée embellissoient tous leurs instans. Presque toujours ensemble, ils se plaisoient à visiter les hameaux voisins, à descendre dans les chaumières, à interroger les paysans sur le succès de leurs travaux, à assister les nécessiteux, à encourager l'industrie, à distribuer par-tout des paroles d'encouragement et de consolation. Ils s'éloignoient rarement de leur résidence, n'allant jamais à Londres que dans les occasions où leur présence y étoit requise. Une sage distribution de tems présidoit aux occupations utiles comme aux récréations innocentes. Le Prince étudioit l'Anglois sous la direction de la Princesse, et celle-ci consultoit son époux sur le choix de quelques perspectives des environs, dont elle vouloit enrichir sa collection de desseins. Les soirées étoient plus particulièrement consacrées à la musique. Ainsi s'écouloient délicieusement, dans l'exercice des vertus bienfaisantes, et dans la culture des sciences et des

beaux arts, les heures fortunées de l'illustre couple, lorsque le jour destiné à combler la joie du peuple Anglois se convertit tout-à-coup en un jour de deuil et de consternation. Nous n'avons point la force de retracer les détails douloureux de cette funeste catastrophe ; hélas ! ils pèsent encore sur tous les cœurs, — et aucune langue humaine n'est assez puissante pour proclamer dignement et nos pertes et nos regrets. H. M.

MONUMENT NATIONAL,

A la mémoire de Son Altesse Royale feu la Princesse CHARLOTTE DE GALLES ET SAXE-COBOURG, pour l'érection duquel on propose une Souscription générale, sous les auspices de Son Altesse Royale la DUCHESSE d'York. — A l'effet de rendre l'offrande aussi générale que le sentiment du regret est sincère, on ne recevra nulle souscription excédant *Une Guinée* de la part d'aucune personne ; tandis que la *moindre somme* sera acceptée *comme un tribut de respect*.

A une Assemblée des Citoyens de Québec, convoquée en conséquence d'une lettre adressée au LIBUT. COLONEL BOUCHETTE, Arpenteur Général de la Province, par le Secrétaire du *Cenotaph Committee* de Londres, pour l'érection d'un Monument National consacré à la mémoire de feu Son Altesse Royale la Princesse CHARLOTTE DE GALLES ET SAXE-COBOURG, par lui lue et dont la teneur suit :—

LONDRES, le 10 Juillet, 1818.

MONSIEUR,

Le Comité de Cénotaphe a l'honneur de vous envoyer ci-incluse une proposition pour ériger un Monument National à la Mémoire de la défunte Princesse Charlotte de Galles et de Saxe-Cobourg, dans la persuasion qu'un grand nombre de Sujets Britanniques, qui résident au loin, s'uniront dans l'expression générale de respect de la Mère-Patrie pour les vertus de notre défunte Princesse. Si, Monsieur, vous jugez à propos d'employer votre influence pour cet objet intéressant, le Comité se croira honoré, et promet de remplir son devoir en publiant dans les Papiers de

Londres, une liste correcte des noms de tous ceux qui auront contribué et dont la souscription aura été remise à ses Trésoriers.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur.

(Pour le Comité,)

BENJAMIN ROTCH, Junior.

Le Lieutenant Colonel BOUCHETTE appelé à la Chaire,

Résolu.—1°. Qu'il sera appointé un Comité de sept Membres pour parvenir au but de la dite lettre.

2°. Qu'il sera appointé un Trésorier.

3°. Qu'il sera aussi appointé un Secrétaire.

4°. Que sa Grace le Gouverneur en Chef sera sollicité de vouloir bien prendre sous son patronage les désirs des sujets de Sa Majesté en cette Province, pour parvenir aux fins susdites.

Le Lieutenant Colonel BOUCHETTE élu Président.

GEORGE VANFELSON, Ecuyer, M. P.

ANDREW STUART, Ecuyer, M. P.

FRANÇOIS BLANCHET, Ecuyer, M. P.

Major LAFORCE,

Major D'ESTIMAUVILLE.

JOHN M'NIDER, Ecuyer.

P. A. DE GASPE', Ecuyer, Trésorier.

CHEVALIER D'ESTIMAUVILLE, Ecuyer, Secrétaire.

Membres du Comité.

Le Comité siégeant.

Résolu.—1°. Qu'il sera immédiatement proposé et ouvert une souscription, et que les sujets de Sa Majesté en cette Province seront invités de s'y joindre.

2°. Que les Résolutions de l'Assemblée Générale et celle du Comité soient insérées dans les Gazettes de Québec et de Montréal, et de plus communiquées par des Circulaires, adressées par le Secrétaire aux Citoyens de Montréal, des Trois-Rivières et des différentes Paroisses de la Province, pour les inviter à concourir aux vues du Comité.

En conséquence de la 4e. Résolution de l'Assemblée Générale, le Comité ayant député leur Président pour se rendre auprès de Sa Grace le Gouverneur en Chef, Sa Grace a bien voulu témoigner qu'elle accédoit aux désirs de l'Assemblée Générale.

* * * Le Livre de Souscription se trouve chez le Trésorier Mr. De Gaspé, à la Maison de Justice.

QUEBEC, le 8 Octobre, 1818.